

NOTICE D'INFORMATIONS

RELATIVE AUX EPREUVES DE SELECTION 2021 POUR L'ENTREE EN FORMATION
EN FILIERE DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Version 2 du 21 avril 2021

**Les évolutions sont indiquées en vert dans la
notice.**

Modalités de sélection

EN REFERENCE AUX :

**ARRETE DU 12 AVRIL 2021 RELATIF AUX MODALITES D'ADMISSION AUX FORMATIONS CONDUISANT
AUX DIPLOMES D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT ET D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

ARRETE DU 7 AVRIL 2020 RELATIF AUX MODALITES D'ADMISSION AUX FORMATIONS CONDUISANT
AUX DIPLOMES D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT ET D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

ET

SELON LA NOTE D'INSTRUCTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
GRAND EST DU 7 JANVIER 2021

**L'épreuve orale de sélection, durant toute la période de crise
sanitaire est supprimée au profit de l'examen du seul dossier écrit.**

CALENDRIER

Ouverture des pré-inscriptions	Lundi 8 mars 2021
Clôture des pré-inscriptions	Jeudi 10 juin 2021
Affichage des résultats d'admission	Lundi 5 juillet 2021 à 14h00
Rentrée	Lundi 6 septembre 2021 (à confirmer)

Gestion des épreuves de sélection : Secrétariat de l'Institut de Formation en Soins
Infirmiers - filière aide-soignante : 03.88.11.56.64 ou ifsi@chru-strasbourg.fr

I. MODALITES DE SELECTION

1.1. Conditions générales

- ❖ Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant
- ❖ Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

1.2. Modalités de sélection

La sélection des candidats est effectuée sur la base de l'examen du seul dossier écrit.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service justifiant :

- D'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an
- D'une ancienneté de service cumulée d'au moins 6 mois et du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée.

Un minimum de 20% des places autorisées par la Région est réservé à ces candidats

➤ 1.2.1 Composition du dossier :

- ❖ Une photocopie lisible, recto verso d'une pièce d'identité avec photo, en cours de validité ;
- ❖ Une lettre de motivation manuscrite ;
- ❖ Un curriculum vitae ;
- ❖ Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas 2 pages. Pour sa rédaction, veuillez-vous référer aux consignes ci-dessous dans l'encadré (1) ;
- ❖ Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titre traduits en français ;
- ❖ Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- ❖ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- ❖ Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- ❖ Pour tout candidat qui ne peut prouver au travers des pièces produites dans son dossier du niveau de langue française requis : une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

(1) Consignes pour la rédaction du document de 2 pages maximum :

Décrivez les éléments du contexte de la situation personnelle ou professionnelle retenue ou de votre projet professionnel (précisez les grandes lignes de la situation ou du projet professionnel) et expliquez les liens entre votre (vos) expérience(s), la formation et le métier d'aide-soignant, les valeurs professionnelles.

➤ 1.2.2 Classement et publication des résultats

Au vu de la note obtenue à l'issue de l'examen du dossier, le jury d'admission établit la liste de classement en fonction **de la capacité d'accueil autorisée par le Conseil Régional**.

Chaque institut établit une liste principale des candidats admis et une liste complémentaire des candidats admissibles en fonction des désistements des candidats de la liste principale.

Capacité d'accueil autorisée : 90 places dont 73 places finançables par la Région
sous réserve des reports des années précédentes.

ATTENTION

Vous êtes titulaire du bac ASSP ou SAPAT (ou en classe de terminale ASSP ou SAPAT) ou du DEA ou du DEAP ou du DEAVS ou de la MCAD ou du DEAMP ou du TPAVF ou du DEAES, vous pouvez bénéficier de dispenses de formation selon votre diplôme et opter pour un cursus partiel.

Vous devez **obligatoirement** compléter votre dossier avec **l'attestation d'engagement** relative aux dispenses de formation pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant (**Annexe 1- document à imprimer, compléter et signer**).

GLOSSAIRE

Terme	Définition
ASSP	Bac professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne
SAPAT	Bac professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires
DEA	Diplôme d'Etat d'Ambulancier
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
DEAVS	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
MCAD	Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
DEAMP	Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
TPAVF	Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
DEAES	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Publications des résultats le lundi 5 juillet à 14h00

Pour les élèves en classe de Terminale Bac Pro ASSP ou SAPAT, l'admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat, la copie du diplôme devra être transmise à l'institut.

Les listes des candidats déclarés admis et admissibles sont affichées à l'institut et disponibles sur le site Internet <https://formeis.chru-strasbourg.fr/MyConcours-IFSI>. Chaque candidat reçoit notification de son résultat par courrier ou par mail. **Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.**

III- INSCRIPTION A LA SELECTION - **DU 8 MARS AU 10 JUIN 2021**

Pré-inscription en ligne obligatoire pour tous les candidats

- se connecter à l'adresse : <https://formeis.chru-strasbourg.fr/MyConcours-IFSI>
- sélectionner le concours D.E. D'AIDE SOIGNANT
- avant de cliquer sur « s'inscrire », cliquer sur « information » et lire la notice d'informations relative aux modalités de sélection
- cliquer sur « s'inscrire » pour recevoir vos identifiants de connexion par e-mail
- dès réception de vos identifiants de connexion, cliquer sur « se connecter »
- renseigner la fiche de pré-inscription et cliquer sur « enregistrer »
- télécharger la fiche de pré-inscription, l'imprimer en format A4, la dater et la signer
- envoyer la fiche de pré-inscription avec l'intégralité du dossier

Le dossier complet est à adresser :

par envoi postal à :

**Institut de Formation en Soins Infirmiers
FILIERE DEAS
1 RUE DAVID RICHARD - BP 426
67091 STRASBOURG CEDEX**

**Vous pouvez également déposer le dossier à l'accueil de l'IFSI
1 RUE DAVID RICHARD
67091 STRASBOURG CEDEX
du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON SIGNE A LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS
LE JEUDI 10 JUIN 2021 SERA REJETÉ (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).**

Composition du dossier à envoyer

Composition du dossier à envoyer	Précisions
Aucun droit d'inscription n'est à payer	
Fiche de pré-inscription	Datée et signée
4 timbres autocollants	Tarif <u>lettre prioritaire</u> en vigueur
Pièce d'identité avec photo	Photocopie lisible recto verso , en cours de validité
Lettre de motivation manuscrite	
Curriculum vitae	
Document manuscrit relatant au choix du candidat : - une situation personnelle ou - une situation professionnelle vécue ou - un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation	Document de 2 pages maximum. Décrivez les éléments du contexte de la situation personnelle ou professionnelle retenue ou de votre projet professionnel (précisez les grandes lignes de la situation ou du projet professionnel) et expliquez les liens entre votre (vos) expérience(s), la formation et le métier d'aide-soignant, les valeurs professionnelles
Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titre traduits en français	
Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires	
Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)	Concerne les personnes qui ont une expérience professionnelle
Une attestation de positionnement administrative ou une attestation de travail avec précisions relatives au statut	Concerne uniquement les agents de la fonction publique hospitalière. (A demander au service Ressources Humaines)
Titre de séjour valide à l'entrée en formation	Concerne uniquement les ressortissants étrangers
Une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe	Concerne les candidats qui ne peuvent prouver au travers des pièces produites dans leur dossier, du niveau de langue française requis
Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant peut être joint au dossier	

L'institut ne valide l'inscription qu'après vérification du dossier. Une confirmation d'inscription à la sélection est envoyée par voie postale ou par mail par l'IFSI.

IV- CONDITIONS MATERIELLES - TARIFS 2021 (*)

- ❖ Cursus intégral, cursus partiel ASSP, cursus partiel SAPAT - coût de la formation : **6 200 €** (tarifs 2021)
- ❖ Cursus partiel hors ASSP/SAPAT - coût de la formation **5 000 €**

Module 1 :	1 600 €	Module 5 :	1 000 €
Module 2 :	1 000 €	Module 6 :	500 €
Module 3 :	2 300 €	Module 7 :	300 €
Module 4 :	500 €	Module 8 :	300 €

Certaines catégories de personnes peuvent bénéficier d'une prise en charge du coût de la formation d'aide-soignante par différents employeurs et organismes (Pôle-Emploi, Région Grand Est, TRANSITION Pro,...).

Des renseignements peuvent être obtenus auprès :

- ❖ du secrétariat de la formation d'aide-soignante : 03.88.11.56.64 ;
- ❖ de l'employeur ;
- ❖ de Pôle-Emploi ;
- ❖ sur le site de la Région Grand Est : <https://www.grandest.fr/formations-sanitaires-sociales/> ;
- ❖ sur le site internet de l'Institut : <http://www.chru-strasbourg.fr/>.

() Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer compte tenu de la publication d'un nouveau référentiel de formation qui devrait voir l'allongement des études.*

Formation par la voie de l'apprentissage

Le parcours de formation peut s'envisager en apprentissage quel que soit le cursus suivi, en collaboration avec l'organisme Sant'EST CFA.

Les candidats intéressés bénéficieront d'une information complète sur ce dispositif après la date d'affichage des résultats (le 5 juillet 2021).

Ce dispositif s'adresse aux candidats âgés de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.

Merci de renseigner la rubrique dédiée sur la Fiche de pré-inscription. Votre réponse n'a aucune valeur d'engagement mais participe à un sondage.



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Filière diplôme d'Etat d'aide-soignant



ATTESTATION d'engagement relative aux dispenses de formation pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignante

Suite à la parution de l'instruction N° DGOS/RH1/2014/2015 du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention des diplômes d'Etat d'aide-soignant, le candidat titulaire d'un titre ou d'un diplôme lui permettant d'être dispensé de certains modules pour la formation d'aide-soignant doit opter au moment de l'inscription à la sélection, soit pour le cursus intégral, soit pour le cursus partiel.

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS TITULAIRES DU :

- Bac professionnel ASSP : dispense des modules 1, 4, 6, 7 et 8
- Bac professionnel SAPAT : dispense des modules 1, 4, 7 et 8
- DEA : dispense des modules 2, 4, 5, et 7
- DEAP : dispense des modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8
- DEAVS : dispense des modules 1, 4, 5 et 7
- MCAD : dispense des modules 1, 4, 5 et 7 ;
- DEAMP : dispense des modules 1, 4, 5, 7 et 8
- TPAVF : dispense des modules 1, 4 et 5
- DEAES, option Accompagnement de la Vie à Domicile : dispense des modules 1, 4, 5 et 7
- DEAES, option Accompagnement à la Vie en Structure Collective : dispense des modules 1, 4, 5, 7 et 8
- DEAES, option Accompagnement à l'Education Inclusive et à la Vie Ordinaire : dispense des modules 4, 5 et 7

Je soussigné(e), _____, atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription à la sélection pour l'entrée en formation d'aide-soignante à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

¹ Je choisis le cursus intégral et je m'engage à réaliser le cursus intégral de formation et à valider toutes les épreuves d'évaluation pour être diplômé(e). Je renonce à faire valoir tous les acquis académiques ou professionnels antérieurs.

¹⁻² Je choisis le cursus partiel. Je bénéficie des dispenses de formation².

Fait à _____, le ___ / ___ / 2021.

Signature du candidat :

Signature du représentant légal si candidat mineur :

¹ Cochez la case que vous retenez. Une seule case cochée.

² Articles 18, 19 et 19 bis de l'arrêté du 22 octobre modifié